

REUSSIR
AU LYCÉE



ET APRÈS LA 2^{NDE} ?

Présentation des voies générale,
technologique et professionnelle
aux élèves de 2^{nde} et à leurs familles

SOMMAIRE

- Le lycée général et technologique
- Le lycée professionnel
- La seconde générale et technologique
- La seconde professionnelle
- La voie générale
- La voie technologique
- Les épreuves du baccalauréat général et technologique
- La nouvelle terminale professionnelle
- L'affectation après la seconde professionnelle famille des métiers
- L'orientation et l'affectation en classe de seconde générale et technologique

Le lycée général et technologique

- Pour bien accompagner les élèves dans la conception de leur projet d'orientation
 - Un temps dédié à l'orientation en 2nde, en 1ère et en Terminale
 - Des professeurs principaux ou professeurs référents en 1ère et en Terminale
 - Des **enseignements communs**, des **enseignements de spécialité** et la possibilité de choisir des **enseignements optionnels**

- Pour servir de tremplin vers la réussite dans le supérieur
 - Les lycéens bénéficient **d'enseignements communs à tous**, qui garantissent l'acquisition d'une culture commune et favorisent la réussite de chacun.
 - Les lycéens choisissent **des enseignements de spécialité (3 en 1^{ère} et 2 en Terminales)** pour approfondir leurs connaissances et affiner progressivement leur projet dans leurs domaines de prédilection.

Le lycée professionnel

- La voie professionnelle permet d'acquérir des connaissances et des compétences dans un domaine professionnel.
 - Le CAP conduit principalement à la vie active.
 - Le baccalauréat professionnel permet l'insertion dans la vie active ou la poursuite d'études supérieures.
- Vers des parcours d'excellence et de réussite
 - Des **parcours adaptés** aux besoins de chacun.
 - Un **accès à l'apprentissage** dans tous les lycées professionnels.
 - Une **co-intervention entre professeurs d'enseignement général et professionnel** pour donner sens et rendre les enseignements plus concrets.
 - Un **accompagnement** pour consolider ses apprentissages et préparer son projet d'orientation.

LE SCHÉMA DES ÉTUDES SUPÉRIEURES

Les filières présentées ici sont accessibles directement après le bac.
D'autres accès existent, ainsi que des passerelles.

L'université dispense des formations générales et professionnelles. Elle prépare aussi aux études de santé.

Ces écoles forment à différents domaines : communication, art, industrie, tourisme, commerce, transport, social, sport, paramédical...

Le lycée dispense des formations de niveau bac + 2 ou bac + 3.

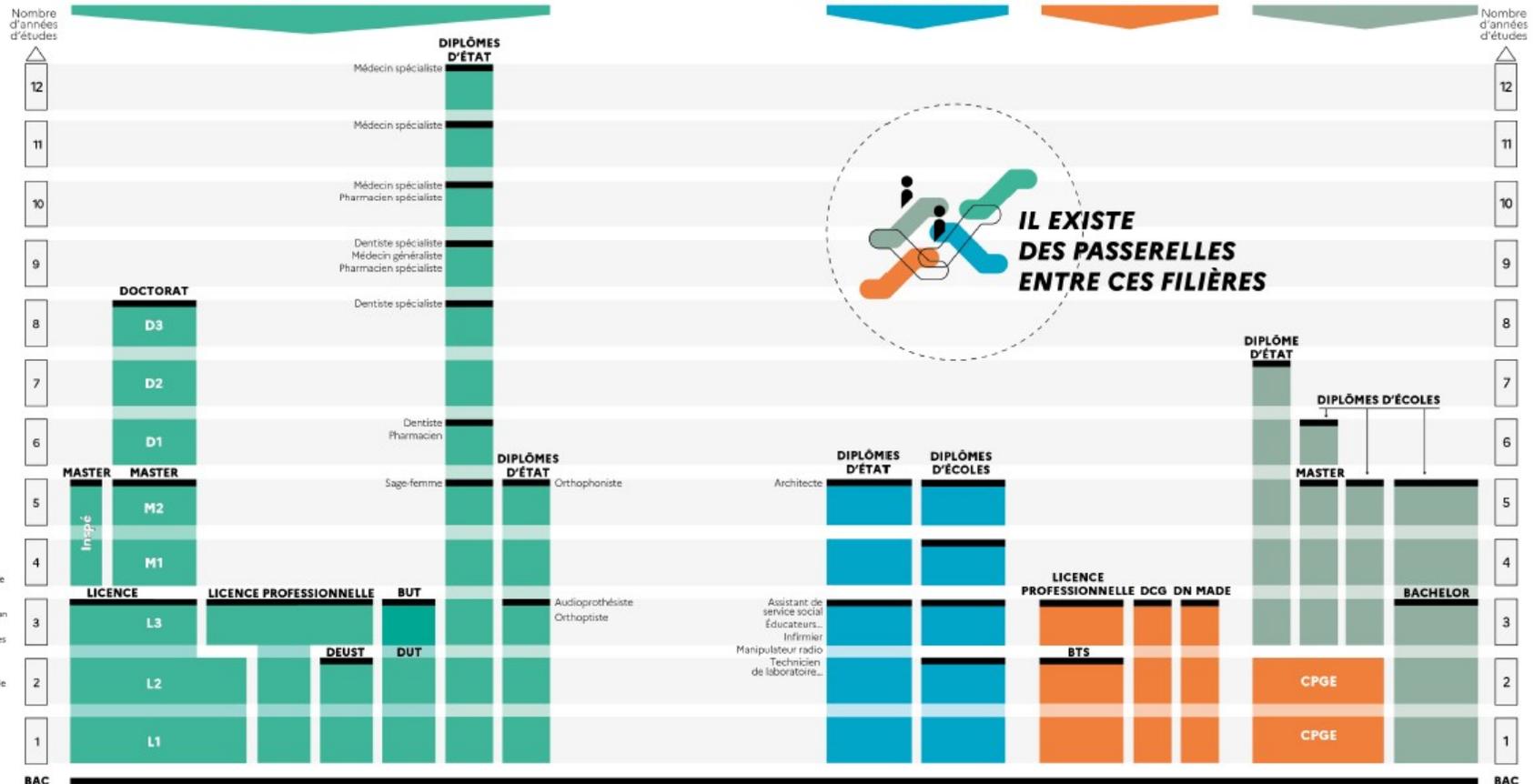
Les écoles d'ingénieurs ou de commerce, les ENS, les IEP et les écoles d'art publiques délivrent des diplômes de niveau bac + 5.

UNIVERSITÉ

ÉCOLES SPÉCIALISÉES

LYCÉE

GRANDES ÉCOLES



IL EXISTE DES PASSERELLES ENTRE CES FILIÈRES



**LA SECONDE GÉNÉRALE
ET TECHNOLOGIQUE**

**LA SECONDE
PROFESSIONNELLE**

La seconde générale et technologique

- **Test de positionnement** : en début d'année scolaire, chaque élève passe un test de positionnement en maîtrise de la langue française et en mathématiques, qui lui permet d'**identifier ses acquis et ses besoins**.

Les résultats sont anonymes, personnels, uniquement partagés avec les professeurs concernés et la famille et permettent **la mise en place d'un accompagnement personnalisé de l'élève**.

- **L'accompagnement comprend également une aide au choix de l'orientation** :
 - Pour accompagner chaque lycéen dans **la conception de son projet de poursuite d'études**
 - Pour **le choix de sa voie** en vue de son passage en 1re (générale ou technologique)
 - Pour **le choix de ses 3 enseignements de spécialité** s'il envisage une 1re générale **ou de sa série** s'il envisage une 1ère technologique.

La seconde professionnelle

- En fin de 3^e, l'élève choisit soit **une spécialité de bac professionnel spécifique** (qui correspond à un métier spécifique) ou **une famille de métiers**.
 - > s'il s'inscrit dès la 2nde à une formation en apprentissage, il doit obligatoirement choisir une spécialité de bac professionnel.
- S'il opte pour une famille de métiers, il choisira en fin de 2nde la spécialité de bac professionnel qu'il poursuivra en 1^{ère} et en Terminale.
- **La classe de seconde par famille de métier** permet à tous les élèves **d'acquérir les premières compétences professionnelles utiles dans un secteur, de se professionnaliser et d'affirmer progressivement leurs choix**.
- Une famille de métiers peut regrouper **entre 2 et 10 spécialités**.

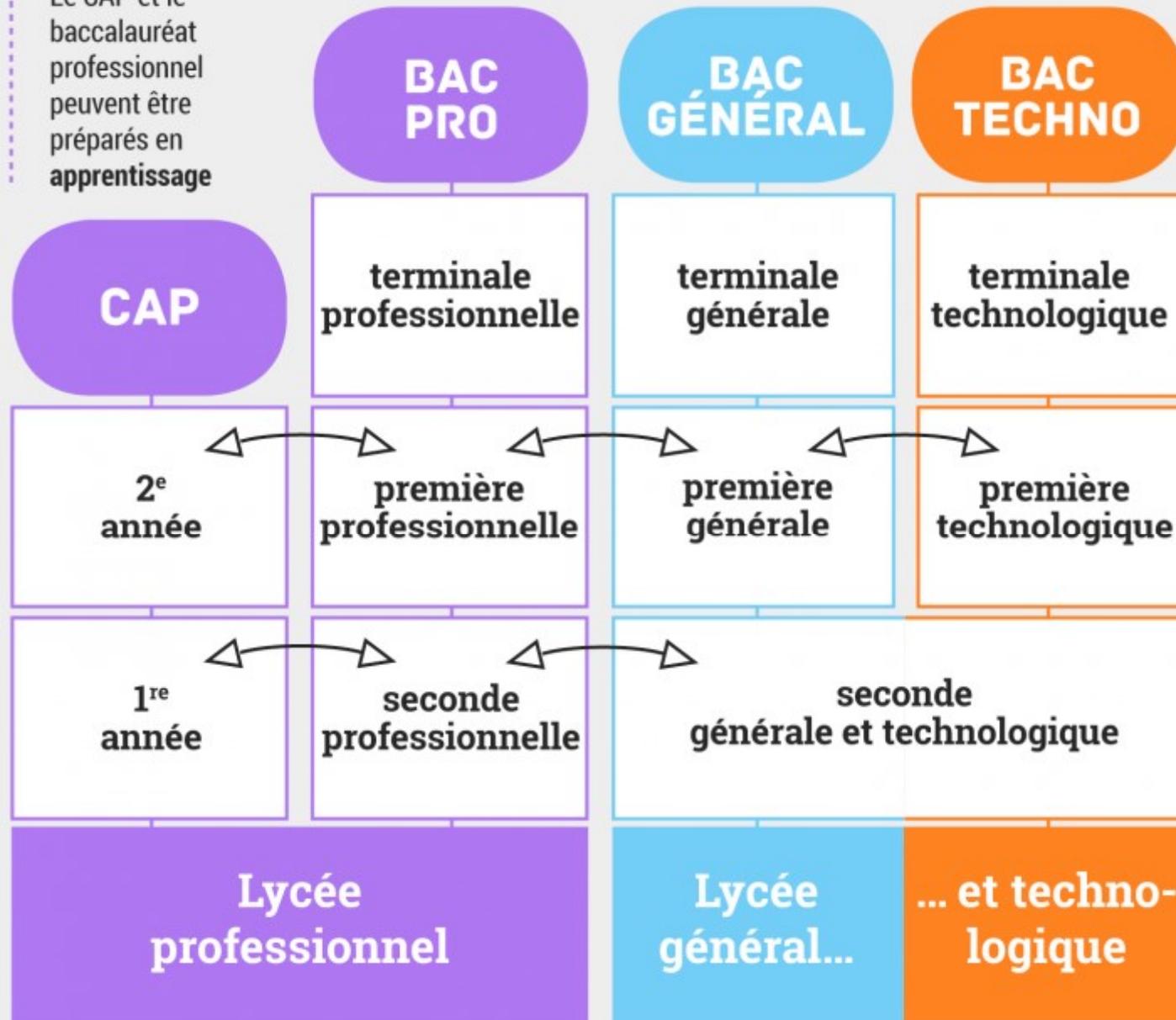
La seconde professionnelle

- **Famille des métiers des transitions numérique et énergétique**
 - Métiers de l'électricité et de ses environnements connectés
 - Cybersécurité, informatique et réseaux, électronique
 - Installateur en chauffage, climatisation et énergies renouvelables
 - Maintenance et efficacité énergétique
 - Métiers du froid et des énergies renouvelables

- **Famille des métiers de la maintenance des matériels et des véhicules**
 - Maintenance des véhicules : 3 options (voitures particulières ou véhicules de transport routier ou motocycles)
 - Maintenance des matériels : 3 options (matériels agricoles ou matériels de construction et manutention ou matériels d'espaces vert)

- **Famille des métiers du pilotage et de la maintenance des installations automatisées**
 - Maintenance des systèmes de production connectés
 - Pilote de ligne de production
 - Procédés de la chimie, de l'eau et des papiers-cartons
 - Technicien de scierie

Le CAP et le baccalauréat professionnel peuvent être préparés en **apprentissage**



↔ Des passerelles entre les différentes voies sont possibles.



VOIE GÉNÉRALE

**La première
et la terminale**

Enseignements communs

- Les élèves de la voie générale suivent des **enseignements communs** :

Enseignements communs	Première	Terminale
FRANÇAIS / PHILOSOPHIE	4 h / -	- / 4 h
HISTOIRE GÉOGRAPHIE	3 h	3 h
ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE	0 h 30	0 h 30
LANGUE VIVANTE A ET LANGUE VIVANTE B	4 h 30	4 h
ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE	2 h	2 h
ENSEIGNEMENT SCIENTIFIQUE	2 h	2 h
	16 h	15 h 30

Pour les élèves de 1^{ère} n'ayant pas choisi l'enseignement de spécialité mathématiques, l'enseignement scientifique de 2h hebdomadaires est complété par un enseignement de mathématiques spécifique d'une durée hebdomadaire d'1h30

Enseignements de spécialité

- Les élèves de la voie générale choisissent d'approfondir progressivement leur profil d'études grâce au choix des **enseignements de spécialité**.
- A la fin de la 2nde, les élèves qui se dirigent vers la voie générale choisissent **3 enseignements de spécialité qu'ils suivront en 1ère** (4h hebdomadaires par spécialité)
- A la fin de l'année de 1ère, ils choisissent, parmi ces trois enseignements, **les 2 enseignements de spécialité qu'ils poursuivront en classe de Terminale** (6h hebdomadaires par spécialité)

Enseignements de spécialité

- Les lycées proposent des enseignements de spécialité parmi les suivants :
 - Mathématiques
 - Physique-chimie
 - Sciences de la vie et de la Terre
 - Sciences économiques et sociales
 - Histoire géographie, géopolitique et sciences politiques
 - Humanités, littérature et philosophie
 - Langues, littératures et cultures étrangères et régionales
 - Numérique et sciences informatiques
 - Sciences de l'ingénieur
 - Littérature, langues et cultures de l'Antiquité
 - Arts (arts plastiques ou arts du cirque ou musique ou théâtre ou cinéma-audiovisuel ou danse ou histoire des arts)
 - Biologie écologie (dans les lycées agricoles uniquement)
 - Education physique, pratiques et culture sportives (13 établissements dans l'Académie de Toulouse dont le Lycée L. Ferré de Gourdon et le Lycée Bourdelle de Montauban)

Exemple EDS en Première Générale: Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques

<https://eduscol.education.fr/document/23647/download>

Développer en 5 thématiques

Classe de première : « Acquérir des clefs de compréhension du monde contemporain » (128 heures)

À travers une perspective à la fois historique, politique, géographique et géopolitique, les élèves acquièrent les clefs de compréhension du monde contemporain qu'ils réutilisent en classe terminale. Au fil de l'année, ils appréhendent les mécanismes qui structurent les sociétés, ce qui les conduit à :

- étudier les caractéristiques et l'affirmation d'un régime démocratique à travers sa pratique, ses forces et ses fragilités, replacées sur le temps long ;
- analyser les formes et les fondements politiques, diplomatiques, militaires, économiques ou encore culturels des puissances internationales dans le jeu des relations internationales ;
- comprendre les enjeux de délimitation politique des frontières, ainsi que les dynamiques d'ouverture et de fermeture ;
- comprendre comment se construit l'information, de sa production à sa diffusion et sa réception, entre liberté, contrôle, influence et manipulation ;
- prendre la mesure des faits religieux à travers l'étude des rapports entre États et religions.

Enseignements optionnels

- Pour **élargir sa culture** ou compléter son profil

- En 1ère et en terminale les élèves de la voie générale peuvent choisir un enseignement optionnel parmi :
 - Langue vivante C
 - Arts > Cinéma-Audiovisuel
 - Langue des signes française (LSF)
 - Éducation physique et sportive
 - Langues et cultures de l'Antiquité (cumulable avec une autre option)

- En terminale, les élèves peuvent également ajouter un enseignement optionnel pour élargir leurs possibilités d'études supérieures :
 - « Droit et grands enjeux du monde contemporain »
 - « Mathématiques expertes » s'adresse aux élèves qui ont choisi la spécialité « mathématiques » en terminale
 - « Mathématiques complémentaires » s'adresse aux élèves qui n'ont pas choisi la spécialité « mathématiques » en terminale



VOIE TECHNOLOGIQUE

**La première
et la terminale**

La voie technologique

- Dès la fin de la 2nde, les élèves optant pour la voie technologique se dirigent vers **une série qui déterminera leurs enseignements de spécialité** :
 - ST2S : Sciences et technologies de la santé et du social
 - STL : Sciences et technologies de laboratoire
 - STD2A : Sciences et technologies du design et des arts appliqués
 - STI2D : Sciences et technologies de l'industrie et du développement durable
 - STMG : Sciences et technologies du management et de la gestion
 - STHR : Sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration
 - S2TMD : Sciences et techniques du théâtre, de la musique et de la danse
 - STAV : Sciences et technologies de l'agronomie et du vivant (dans les lycées agricoles uniquement)

- En première et en terminale, les élèves de la voie technologique peuvent choisir **deux enseignements optionnels** (au plus) parmi :
 - Langue vivante C (en série STHR uniquement)
 - Langue des signes française (LSF)
 - Arts > Cinéma-Audiovisuel
 - Education physique et sportive

La voie technologique

■ Enseignements communs :

- Français (en première) : 3h
- Philosophie (en terminale) : 2h
- Histoire Géographie : 1h30
- Langues vivantes (A et B) + enseignement technologique en langue vivante (ETLV) : 4h de langues vivantes (dont 1h d'ETLV)
- Education physique et sportive : 2h
- Mathématiques : 3h
- Enseignement moral et civique : 18h sur l'année

■ Enseignements de spécialité :

- 3 enseignements de spécialité en première
- 2 enseignements de spécialité en terminale
- > Les enseignements de spécialité sont déterminés par la série

Programme des enseignements de spécialité en STL

Enseignement	Horaires 1 ^{re}	Horaires T ^{ale}
Physique-Chimie et Mathématiques	5 h	5 h
Biochimie - Biologie	4 h	-
- Biotechnologie ou - Sciences physiques et chimiques en laboratoire	9 h	-
- Biochimie – Biologie – Biotechnologie ou - Sciences physiques et chimiques en laboratoire	-	13 h
Total	18 h	18 h

Programme des enseignements de spécialité en STI2D

Enseignement de spécialité	Horaires 1 ^{re}	Horaires T ^{ale}
Innovation technologique	3 h	-
Ingénierie et développement durable	9 h	-
- Architecture et construction ou - Énergie et environnement ou - Innovation technologique et éco-conception ou - Systèmes d'information et numérique	-	12 h
Physique-Chimie et Mathématiques	6 h	6 h
Total	18 h	18 h

Exemple du programme Première STL en Biotechnologie

<https://eduscol.education.fr/document/23092/download>

Savoir-faire, Concepts et activités technologiques

Principales caractéristiques d'un mesurage		
<ul style="list-style-type: none"> - Repérer les étapes de mesure d'une procédure. - Identifier les points critiques d'une procédure opératoire. - Qualifier les caractéristiques métrologiques d'une procédure. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Indication de mesure/mesurande. ▪ Points critiques. ▪ Spécificité. ▪ Seuil de détectabilité. ▪ Grandeurs d'influence. ▪ Intervalle de mesures. 	<ul style="list-style-type: none"> ↳ Choix de pipettes de caractéristiques métrologiques différentes pour prélever un volume. ↳ Comparaison de la spécificité et du seuil de détectabilité de deux méthodes de dosage des glucides. ↳ Mise en évidence de l'influence de la température sur la durée d'une réaction enzymatique.
Étalonnage à l'aide d'une solution étalon		
<ul style="list-style-type: none"> - Utiliser la relation d'étalonnage avec un étalon unique ou une courbe d'étalonnage pour déterminer la valeur mesurée. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Étalon unique. ▪ Gamme d'étalonnage. 	<ul style="list-style-type: none"> ↳ Mise en œuvre d'étalonnages en colorimétrie, en turbidimétrie, en volumétrie.
Utilisation du modèle de mesure pour exprimer le résultat de mesure		
<ul style="list-style-type: none"> - Établir l'équation aux grandeurs à partir du modèle de mesure. - Établir l'équation aux unités d'après l'équation aux grandeurs. - Établir l'équation aux valeurs numériques. - Valider un calcul effectué. - Utiliser les règles d'écriture scientifique. - Exprimer le résultat de mesure à l'aide de l'incertitude donnée. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Modèle de mesure. ▪ Grandeurs d'entrée. ▪ Grandeur de sortie. ▪ Valeur mesurée/résultat de mesure. ▪ Exposant. ▪ Incertitude. 	<p>Établissement de l'équation aux grandeurs à partir du modèle de mesure en lien avec l'enseignement de mathématiques.</p> <p>Vérification de l'homogénéité de l'équation aux unités.</p> <p>↔ Physique – chimie et mathématiques</p> <p>↔ Module 4</p>



LES ÉPREUVES DU BACCALAURÉAT GENERAL ET TECHNOLOGIQUE

Le Baccalauréat Général et Technologique

- Les épreuves terminales comptent pour 60 % de la note finale
 - **1 épreuve anticipée** de français en fin de 1^{ère} (écrit et oral).
 - **4 épreuves en fin de terminale** : 2 épreuves de spécialité, 1 épreuve de philosophie et 1 épreuve orale terminale (« grand oral »).
- Le contrôle continu représente 40% de la note finale
 - **30 % correspondant à la moyenne de l'élève au cours du cycle terminal** en histoire-géographie, LVA-LVB, enseignement scientifique dans la voie générale ou mathématiques dans la voie technologique, et EPS. Chacun de ces 5 enseignements compte à poids égal, soit 6 %, sur le cycle terminal ;
 - **8%** correspondant à la moyenne dans l'enseignement de spécialité suivi uniquement en classe de première ;
 - **2%** correspondant à la moyenne dans l'enseignement moral et civique, sur le cycle terminal.

Les épreuves de rattrapage :

Un élève ayant obtenu une note supérieure ou égale à 8 et inférieure à 10 au baccalauréat peut se présenter aux épreuves de rattrapage : deux épreuves orales, dans les disciplines des épreuves terminales écrites (français, philosophie, ou enseignements de spécialité).

Calcul de la note du bac

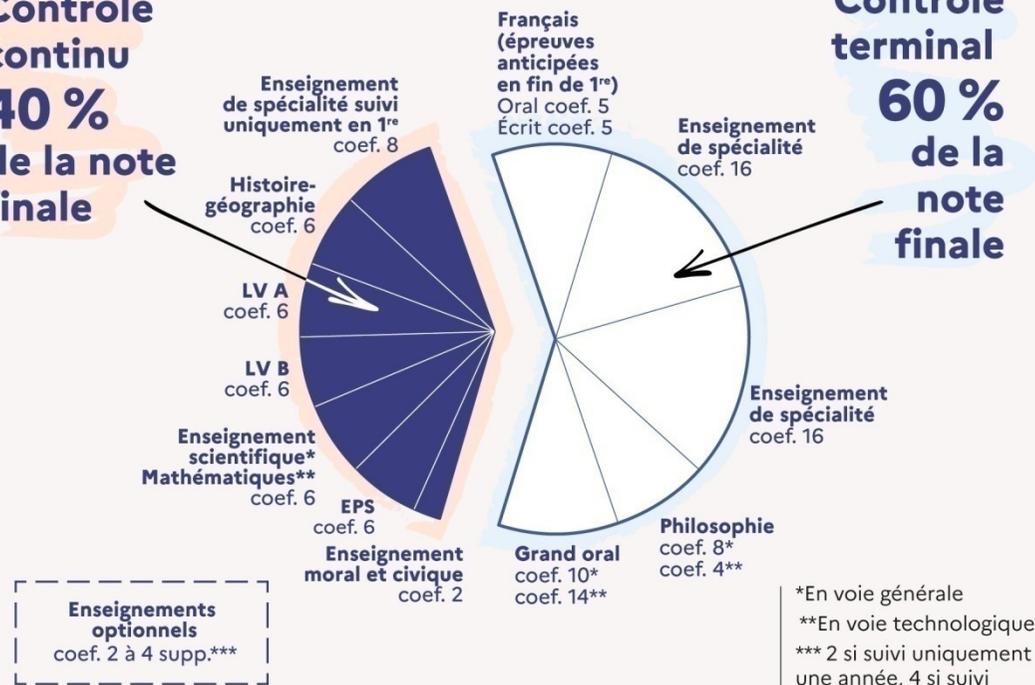
BACCALAURÉAT GÉNÉRAL ET TECHNOLOGIQUE

Répartition de la note finale



Contrôle continu
40 %
de la note finale

Contrôle terminal
60 %
de la note finale



*En voie générale
**En voie technologique
*** 2 si suivi uniquement une année, 4 si suivi en 1^{re} et terminale





LA NOUVELLE TERMINALE PROFESSIONNELLE

La nouvelle Terminale Professionnelle

Une nouvelle terminale adaptée au projet d'avenir des élèves

La nouvelle année de terminale sera composée de différents temps couvrant comme aujourd'hui 34 semaines de formation auxquelles s'ajoutent deux semaines d'examen.

Plus de savoirs fondamentaux pour tous

Un bloc commun sera mis en place pour préparer et réussir son baccalauréat avec un renforcement des savoirs fondamentaux pour tous les élèves.

Un parcours différencié de six semaines en fin d'année

En fonction de son projet d'avenir, l'élève pourra choisir :

- entre six semaines de stage en plus pour préparer son insertion dans la vie active après l'obtention du baccalauréat
- ou six semaines pour préparer sa poursuite d'étude dans l'enseignement supérieur.

Un nouveau calendrier à la rentrée 2024

Septembre à mi-mai, tronc commun

- 22 semaines de cours, au lieu de 26 aujourd'hui ;
- 6 semaines de stage en entreprise, au lieu de 8 aujourd'hui.

Mi-mai à juillet, parcours différencié

- soit 6 semaines de stage en plus pour les élèves qui souhaitent s'insérer dans l'emploi directement après le lycée ;
- soit 6 semaines pour préparer l'entrée dans l'enseignement supérieur pour ceux qui veulent poursuivre leurs études, ce qui permettra des renforcements disciplinaires, méthodologiques et de compétences psychosociales.

Les épreuves (français, d'histoire-géographie-EMC et d'éco-gestion) seront positionnées au terme de la période de tronc commun en mai à l'exception de l'épreuve de Prévention Santé Environnement et de l'oral de chef-d'œuvre/projet positionnées fin juin.

> L'horaire hebdomadaire des élèves passe de 30h à 31h30.



L'AFFECTATION APRES LA SECONDE PROFESSIONNELLE FAMILLE DES METIERS

Choisir sa spécialité professionnelle

Les familles des élèves de 2nde professionnelle famille des métiers doivent formuler des vœux provisoires au 2^{ème} trimestre et définitifs au 3^{ème} trimestre c'est-à-dire **demander à poursuivre vers une 1^{ère} professionnelle dans ou hors de l'établissement.**

Elles indiquent les vœux d'affectation **sur les fiches d'intention** remises par l'établissement.

Le conseil de classe apportera conseils et recommandations.

Les vœux d'affectation des familles seront saisies par l'établissement dans l'application AFFELNET LYCEE qui classera les demandes selon les critères nationaux suivants :

- L'établissement de scolarisation de l'élève (priorité aux élèves déjà scolarisés dans l'établissement)
- Capacité d'accueil de l'établissement demandé
- Les notes de l'élève

Les priorités d'affectation

<p>Je suis scolarisé;e dans le lycée A en 2nde pro famille de métiers </p>	<p>Je candidate en 1^{ère} professionnelle en lien avec ma « famille de métiers » dans le lycée A : je suis prioritaire pour l'affectation. Mes notes sont prises en compte pour le classement.</p>	<p>Je candidate en 1^{ère} professionnelle en lien avec ma « famille de métiers » dans un autre lycée B car la 1^{ère} que je souhaite suivre n'est pas proposée dans mon lycée A : je suis prioritaire pour l'affectation APRES l'affectation des élèves du lycée B. Mes notes sont prises en compte pour le classement.</p>
<p>Je suis scolarisé.e dans le lycée A en 2nde pro mais pas en famille de métiers </p>	<p>Je candidate en 1^{ère} professionnelle « famille de métiers » dans le lycée A : je ne suis pas prioritaire pour l'affectation. Ma candidature est étudiée APRES les élèves du lycée A famille de métiers et du lycée B famille de métiers. Mes notes sont prises en compte pour le classement.</p>	<p>Je candidate en 1^{ère} professionnelle en lien avec ma « famille de métiers » dans un autre lycée B : je ne suis pas prioritaire pour l'affectation. Ma candidature est étudiée APRES les élèves du lycée B famille de métiers et du lycée A famille de métiers. Mes notes sont prises en compte pour le classement.</p>



L'ORIENTATION ET L'AFFECTATION EN CLASSE DE SECONDE GENERALE ET TECHNOLOGIQUE

Construire son projet d'orientation

- Dès le début de l'année de seconde, les lycéens commencent à construire leur projet d'orientation; ils sont accompagnés par l'équipe pédagogique dans le cadre de l'aide au choix d'orientation.
- Les semaines de l'orientation et les événements dédiés à l'orientation permettent aux élèves de rencontrer des professionnels et des étudiants afin de mieux formuler leurs aspirations et d'identifier les pistes qui leur correspondent
- Pour s'aider à choisir ses enseignements de spécialité : <https://www.horizons21.fr/>
- Pour une présentation des voies générale, technologique et professionnelle : <https://www.education.gouv.fr/reussir-au-lycee>
- Pour se renseigner sur les formations après le Bac : <https://www.parcoursup.gouv.fr/>

Au 2ème trimestre en seconde générale et technologique : **orientation**

INTENTIONS D'ORIENTATION Du : 15 janvier 2024 Au : 13 mars 2024

Conseil de classe du 2^e trimestre/1^{er} semestre : du 18 au 29 mars

1

Avant le conseil de classe

Connectez-vous au portail Scolarité Services : teleservices.education.gouv.fr

Choisissez le service « orientation » pour **indiquer votre intention d'orientation parmi les possibilités suivantes :**

- 1^{re} générale (sélection de quatre enseignements de spécialité et éventuellement un cinquième s'il n'est pas proposé dans l'établissement fréquenté) ;
- 1^{re} technologique (sélection de la série technologique) ;
- 1^{re} préparant au brevet de technicien métiers de la musique.

Vous pouvez saisir jusqu'à 10 intentions d'orientation et une demande d'accès à la voie professionnelle par ordre de préférence.

Les passerelles vers la voie professionnelle sont possibles. Pour préparer ce parcours, demandez conseil au professeur principal.

2

Après le conseil de classe

Connectez-vous pour **consulter l'avis provisoire du conseil de classe et en accuser réception.**

Au 3ème trimestre en seconde générale et technologique : **orientation** + affectation

CHOIX DÉFINITIFS D'ORIENTATION Du : 13 avril 2024 Au : 29 mai 2024

Conseil de classe du 3^e trimestre/2nd semestre : du 03 au 14 juin

3

Avant le conseil de classe

Connectez-vous à Scolarité Services pour **saisir votre choix d'orientation**.

Vous pouvez saisir jusqu'à 10 choix et un accès à la voie professionnelle en les classant par ordre de préférence.

4

Après le conseil de classe

Connectez-vous pour **consulter la proposition du conseil de classe et donner votre réponse** :

D'accord : la proposition du conseil de classe devient la décision d'orientation.

Pas d'accord : le dialogue continue, prenez vite contact avec le chef d'établissement.

Si vous demandez un accès à la voie professionnelle, contactez le chef d'établissement pour effectuer les démarches nécessaires.

Au 3ème trimestre en seconde générale et technologique : orientation + affectation

Les familles des élèves de 2nde générale et technologique indiquent les vœux d'affectation sur le « Dossier de candidature pour les élèves scolarisés actuellement en lycée » remis par l'établissement.

Cette fiche doit être remplie en complément de la saisie via le service en ligne « Orientation ».

Une fois signée, elle devra être remise au professeur principal pour saisie par l'établissement directement dans l'application AFFELNET LYCEE.

Vous pouvez exprimer 5 vœux au maximum en les classant par ordre de préférence.

L'affectation est prononcée sur le vœu de meilleur rang sous condition qu'elle soit conforme à la décision d'orientation.

Il n'y a pas de bonus vœu 1 : l'élève formule ses demandes en fonction de ses priorités.

Les choix pour les voies générale et technologique

- Pour la **voie générale**, au 2ème trimestre, chaque élève devra indiquer **4 enseignements de spécialité*** qui l'intéressent pour la classe de 1re
- Le conseil de classe émet des recommandations sur ces souhaits, en fonction du potentiel de l'élève et des organisations de l'établissement.
- Ces souhaits font l'objet d'échanges entre la famille, l'élève et l'équipe éducative pour aboutir, après avis du conseil de classe du troisième trimestre, au **choix de 3 spécialités** pour la classe de 1re.
- Pour la **voie technologique**, l'élève et sa famille indiquent leurs souhaits de série qui fera l'objet d'une décision d'orientation au troisième trimestre après discussion avec l'équipe éducative.

** voire 5 si l'une des spécialités envisagées n'est pas proposée dans l'établissement.*

Les réorientations

L'enseignement professionnel

Le baccalauréat professionnel : une autre possibilité...

Le baccalauréat professionnel peut être envisagé à l'issue de la 2^{de} GT. Dans ce cas, il s'agit d'une **réorientation** pour être préparé, non plus exclusivement à une poursuite d'études dans le supérieur, mais à une **insertion professionnelle plus rapide**.



BATIMENT



SERVICES

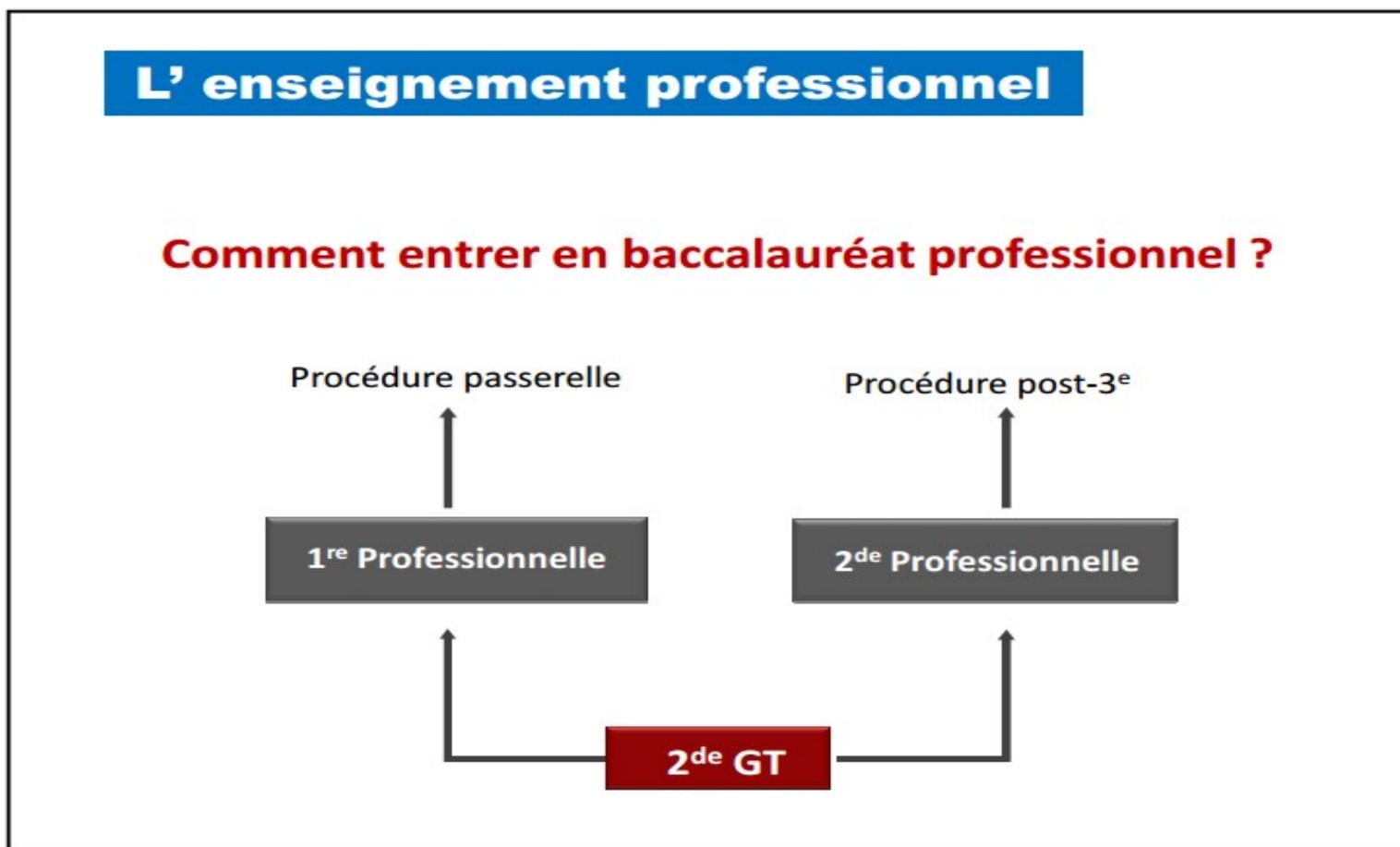


INDUSTRIE



AGRICOLE

Les réorientations



Vœux « passerelles » : l'affectation est prononcée sur places laissées vacantes après inscriptions des montées pédagogiques c'est-à-dire des élèves de 2nde professionnelle passant en 1^{ère} professionnelle.

Les ressources

<https://www.horizons21.fr/>

<https://www.education.gouv.fr/reussir-au-lycee>

<https://lycee-avenirs.onisep.fr/>

<https://www.parcoursup.gouv.fr/>

Professeurs Principaux

CDI

PSY-EN :

- au CIO de Cahors : rdv au 05 65 30 19 05
- au lycée : rdv cahier de permanences à la vie scolaire

JPO au Lycée Monnerville :

- le samedi 03 février 2024 de 8h30 à 12h30 pour les formations post-bac ;
- le samedi 09 mars 2024 de 8h30 à 12h30 pour l'ensemble des formations.

REUSSIR
AU LYCÉE




MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS
*Liberté
Égalité
Fraternité*